



**FINANCES
PUBLIQUES**



CAPN6 du 13 avril 2016

Le compte-rendu

Tableau d'Avancement au grade de Contrôleur principal des Finances publiques

Statutairement, les contrôleurs des finances publiques de 1ère classe ayant atteint le 7ème échelon du deuxième grade et justifiant d'au moins 5 années de services effectifs peuvent prétendre à être promus par tableau d'avancement.

Le nombre estimé de contrôleurs remplissant ces conditions s'élève à 8 561 mais le taux de promotion a été fixé à 10 % ce qui porte le total des possibilités de promotions à **856** .

Ces 856 possibilités se répartissent en 642 promotions par tableau d'avancement et en 214 promus par examen professionnel.

A titre dérogatoire, les agents ayant 60 ans et plus peuvent être inscrits sous réserve de justifier des conditions statutaires énoncées ci-dessus.

Sur le projet figurent 630 agents auxquels 12 agents supplémentaires ont été inscrits lors de la CAPN.

Le dernier agent inscrit est classé contrôleur 1ère classe 12ème échelon au 09/01/2016 .

Peu de promus beaucoup de déçus

Les taux de promotions sont en baisse, les promotions antérieures, plus élevées, étaient faites pour que les agents acceptent la fusion des deux filières (FGP et FF). Alors que les conditions de travail des agents se dégradent, que les tensions s'instaurent dans les services, que les restructurations s'enchaînent à un rythme sans précédent, que les réformes sont de plus en plus importantes, la reconnaissance envers les agents est un vain mot pour l'administration puisqu'elle ne se concrétise pas par des promotions.

Les élus CFDT ont voté contre ce tableau d'avancement qui est insatisfaisant et insuffisant.

Les élus CFDT

Béatrice OBELLIANNE Vincent MAZELLA



le syndicat qui change mon quotidien.